

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P310 Hochglanzlack

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 22005058039010

Page 1 de 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ProfiTec P310 Hochglanzlack

UFI: TFYT-DKKV-URQP-DAEX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Peinture de laque en phase solvante à base de résine alkydes.

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisations déconseillées

Néant, utilisation conforme aux fins

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Meffert AG Farbwerke	
Rue:	Sandweg 15	
Lieu:	D-55543 Bad Kreuznach	
Téléphone:	+49 671 870-0	Téléfax: +49 671 870-397
E-mail:	info@meffert.com	
Interlocuteur:	Département des Regulatory Affairs	Téléphone: +49 671 870-310
E-mail:	SDB@meffert.com	
Internet:	www.meffert.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (3) 883 737 37 Centre Anti-Poisons Hôpitaux Universitaires de Strasbourg**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3; H226

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Attention
d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence

P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
P280	Porter des gants de protection.
P261	Éviter de respirer brouillards/vapeurs/aérosols.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P310 Hochglanzlack

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 22005058039010

Page 2 de 16

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH211:Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Informations toxicologiques: La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentant des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

Informations relatives à l'environnement : La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentant des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P310 Hochglanzlack

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 22005058039010

Page 3 de 16

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]			35 - < 40 %
	236-675-5		01-2119489379-17	
	Carc. 2; H351			
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques			25 - < 30 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
	Hydrocarbures en C11-12, isoalcanes, <2% d'aromatiques			1 - < 3 %
	918-167-1		01-2119472146-39	
	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 4; H226 H304 H413 EUH066			
92044-82-1	Acides gras, C9-13 néo, sels de baryum			1 - < 3 %
	295-361-6		01-2120781946-36	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 4; H312 H302 H413			
85203-81-2	Acide hexanoïque, 2-éthyle. Sel de zinc, basique			0,1 - < 1 %
	286-272-3		01-2119979093-30	
	Repr. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H361d H319 H412			
2457-01-4	Bis (2-éthylhexanoate) de baryum			0,1 - < 1 %
	219-535-8		01-2119983179-22	
	Repr. 2, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H361d H332 H302 H318			
149-57-5	acide 2-éthylhexanoïque			0,1 - < 1 %
	205-743-6	607-230-00-6	01-2119488942-23	
	Repr. 1B; H360D			
136-51-6	bis (2-éthylhexanoate) de calcium			0,1 - < 1 %
	205-249-0		01-2119978297-19	
	Repr. 2, Eye Dam. 1; H361d H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P310 Hochglanzlack

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 22005058039010

Page 4 de 16

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
13463-67-7	236-675-5	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]	35 - < 40 %
		par inhalation: CL50 = >6,82 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg Carc. 2; H351: >= 100 - 100	
	918-481-9	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	25 - < 30 %
		par inhalation: CL50 = >6,1 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = >15000 mg/kg	
	918-167-1	Hydrocarbures en C11-12, isoalcanes, <2% d'aromatiques	1 - < 3 %
		dermique: DL50 = >3200 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
92044-82-1	295-361-6	Acides gras, C9-13 néo, sels de baryum	1 - < 3 %
		dermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
2457-01-4	219-535-8	Bis (2-éthylhexanoate) de baryum	0,1 - < 1 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
149-57-5	205-743-6	acide 2-éthylhexanoïque	0,1 - < 1 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2043 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les hydrocarbures aliphatiques sont, suivant les sources littéraires, peu irritants pour la peau et les muqueuses, dégraissent la peau, sont narcotiques. En cas d'influence directe sur les tissus pulmonaires (p.ex. par aspiration), risque de pneumonie. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool., Dioxyde de carbone (CO₂), Brouillard d'eau.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P310 Hochglanzlack

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 22005058039010

Page 5 de 16

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves. Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition. Tenez à l'écart les personnes non protégées. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Utiliser une protection respiratoire adéquate

Dû à l'écoulement ou à l'agitation, ce matériau risque d'accumuler des charges électrostatiques et de s'enflammer au moment de leur décharge par éclat. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Changer les vêtements souillés ou mouillés.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P310 Hochglanzlack

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 22005058039010

Page 6 de 16

Information supplémentaire

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire. Protéger de la chaleur et du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Laques à base de résines alkydes, sans aromatiques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
13463-67-7	Titane (dioxyde de), en Ti	-	10		VME (8 h)	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P310 Hochglanzlack

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 22005058039010

Page 7 de 16

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	10
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	700
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	900 mg/m ³
85203-81-2	Acide hexanoïque, 2-éthyle. Sel de zinc, basique		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	20,83 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	6,41 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	10,42 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	3,21 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	3,21 mg/kg p.c./jour
149-57-5	acide 2-éthylhexanoïque		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	14 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	3,5 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P310 Hochglanzlack

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 22005058039010

Page 8 de 16

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]	
Eau douce		0,127 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,61 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		1000 mg/kg
Sédiment marin		100 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		100 mg/kg
149-57-5	acide 2-éthylhexanoïque	
Eau douce		0,398 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l
Eau de mer		0,0398 mg/l
Sédiment d'eau douce		4,74 mg/kg
Sédiment marin		0,474 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		71,7 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. EN 166

Protection des mains

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Matériau approprié: Nitril.

Épaisseur de matière 0,15 mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): >480 min.

Porter si possible des gants en coton par-dessous.

Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Vêtements de protection résistant aux solvants

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: procédé de pulvérisation, ventilation insuffisante

Appareil filtrant combiné Masques à filtre combiné A2 - P2

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:

Liquide

Couleur:

voir la couleur sur l'étiquette d'emballage

Odeur:

Solvants/Dilutions

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P310 Hochglanzlack

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 22005058039010

Page 9 de 16

Seuil olfactif: non déterminé

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation: non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 186-214 °C
Inflammabilité
solide/liquide: non applicable
Limite inférieure d'explosivité: 0,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité: 7,0 vol. %
Point d'éclair: 60 °C ASTM D 6450
Température d'auto-inflammation: >200 °C
pH-Valeur: non applicable- insoluble/ inpolaire
Viscosité cinématique: >20,5 mm²/s
(à 40 °C)
Hydrosolubilité: pas ou peu miscible
Solubilité dans d'autres solvants
solvants polaires: pas ou peu miscible
solvants apolaires: complètement miscible
La vitesse de dissolution: non applicable
Pression de vapeur: 0,5 hPa
(à 20 °C)
Densité: >1,00 g/cm³

9.2. Autres informations**Dangers d'explosion**

Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges vapeur/air explosifs est possible.

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant: <3%
Teneur en solvant: VOC-Gehalt: max. 300 g/l.
Point de sublimation: non applicable
Point de ramollissement: non applicable
Point d'écoulement: non applicable
Durée d'écoulement: 90s 4 DIN EN ISO 2431
(à 20 °C)

Information supplémentaireBase transparent :Densité relative <1g/cm³**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

10.5. Matières incompatibles

Comburent, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereuxEn cas d'incendie, risque de dégagement de: épaisse fumée noire Dioxyde de carbone (CO₂). Dans certaines

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P310 Hochglanzlack

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 22005058039010

Page 10 de 16

conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 25000 mg/kg; ATE (cutanée) 55000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		OCDE 425
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >6,82 mg/l			
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques				
	orale	DL50 >15000 mg/kg	Rat		OCDE 401
	cutanée	DL50 >3160 mg/kg	Lapin		OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >6,1 mg/l	Rat		OCDE 403
	Hydrocarbures en C11-12, isoalcanes, <2% d'aromatiques				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >3200 mg/kg	Lapin		
92044-82-1	Acides gras, C9-13 néo, sels de baryum				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	cutanée	ATE 1100 mg/kg			
2457-01-4	Bis (2-éthylhexanoate) de baryum				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
149-57-5	acide 2-éthylhexanoïque				
	orale	DL50 2043 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat		

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P310 Hochglanzlack

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 22005058039010

Page 11 de 16

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$]:
Les données d'essai du fabricant des matières premières contenant du TiO₂ selon la norme EN 15051-2
montrent que les matières premières contiennent < 1 % de particules d'un diamètre aérodynamique de $\leq 10 \mu\text{m}$ et ne remplissent donc pas les critères de classification. La teneur en poussières respirables et thoraciques
des matières premières contenant du TiO₂ entre dans la catégorie des poussières très faibles ou faibles selon
la méthode EN 15051-2.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique

En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement,
nausée etc.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les
organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Information supplémentaire

L'inhalation de solvants dont la teneur dépasse les limites AGW ou MAK peut causer des dommages à la
santé tels que l'irritation des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions rénales et hépatiques et une
altération du système nerveux central. Indications : Maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, effet
narcotique et, dans des cas exceptionnels, perte de conscience. Un contact prolongé ou répété avec le produit
 nuit à la réhydratation naturelle de la peau et entraîne un assèchement de la peau. Le produit peut pénétrer
 dans l'organisme par la peau. Les éclaboussures de solvants peuvent provoquer une irritation de l'œil et des
 dommages réversibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P310 Hochglanzlack

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 22005058039010

Page 12 de 16

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >10000 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2200 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les algues	NOEC 1000 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Hydrocarbures en C11-12, isoalcanes, <2% d'aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC >100 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
85203-81-2	Acide hexanoïque, 2-éthyle. Sel de zinc, basique					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 49,3 mg/l	72 h	Algues		
149-57-5	acide 2-éthylhexanoïque					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 180 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 49,3 mg/l	72 h	non déterminé		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 85,4 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques				
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	80%	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
	Hydrocarbures en C11-12, isoalcanes, <2% d'aromatiques				
		31,3%	28		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
149-57-5	acide 2-éthylhexanoïque	2,7

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P310 Hochglanzlack

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 22005058039010

Page 13 de 16

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]	19-352	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	

12.4. Mobilité dans le sol

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Code d'élimination des déchets - Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)
14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1263

d'identification:
14.2. Désignation officielle de Peintures

transport de l'ONU:
14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:
14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 3

Code de classement: F1

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P310 Hochglanzlack

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 22005058039010

Page 14 de 16

Dispositions spéciales: 163 367 650
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
Catégorie de transport: 3
N° danger: 30
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Pas une marchandise de la classe 3 selon ADR/RID, chapitre 2.2.3.1.5.. Liquide visqueux inflammable en bidons <450 litres.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Peintures
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 3
Code de classement: F1
Dispositions spéciales: 163 367 650
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Paint
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 3
Dispositions spéciales: 163, 223, 367, 955
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
EmS: F-E, S-E

Autres informations utiles (Transport maritime)

Transport en accord du 2.3.2.5 du code IMDG. Pas de marchandises dangereuses dans les conteneurs <450 L.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Paint
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 3
Dispositions spéciales: A3 A72 A192
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L
Passenger LQ: Y344
Quantité exceptée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P310 Hochglanzlack

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 22005058039010

Page 15 de 16

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3, Inscription 29, Inscription 40, Inscription 75

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,11.

Abréviations et acronymes

EWG - Europäische Wirtschaftsgemeinschaft; EG - Europäische Gemeinschaft; CLP- Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures; TRGS - Technische Regeln für Gefahrstoffe; PBT - persistenter bioakkumulierbarer und toxischer Stoff; vPvB - very persistent very bioaccumulative; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; VOC - Flüchtige organische Verbindung WGK - Wassergefährdungsklasse

Les principales références bibliographiques et sources de données

<http://gjsbau.de> <http://www.baua.de>
<https://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals>

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H351 Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H360D Peut nuire au fœtus.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P310 Hochglanzlack

Date de révision: 13.07.2023

Code du produit: 22005058039010

Page 16 de 16

H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

aucune

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PW, C	19	9a	10, 11	10a, 11a	-	-	Sprüh/Rol/St

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)